



Permis de construire accordé mais contesté 2 ans après par mairie

Par **morgado paulo**, le **09/07/2017** à **09:35**

Bonjour

J'ai acheté un terrain il y a deux ans.

Le permis de construire a été validé par la Mairie en janvier 2016.

Les travaux ont commencé il y a deux mois et la dalle est déjà coulée. Ses travaux respectent le permis de construire.

Malheureusement un architecte de la métropole en collaboration avec la mairie veulent me bloquer mes travaux car la dalle est trop haute par rapport au cahier des charges du lotissement.

Mais en creusant un peu, l'agence qui m'a vendu le terrain immobilier m'a donné un plan altimétrique non actualisé et l'architecte s'est basé sur ces plans.

De plus la mairie n'a pas contrôlé et accordé le permis de construire.

Que faire ?

Je vous remercie de vos réponses.

Cordialement